

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds - Sterling Managed Reserves Fund (le « **Compartiment absorbé** »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le compartiment JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund (le « **Compartiment absorbant** »), un compartiment de JPMorgan Liquidity Funds, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ayant le statut de Fonds monétaire au sens du règlement de l'UE sur les fonds monétaires, comme expliqué plus en détail ci-dessous.

Le motif de la fusion et les quatre options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées, y compris les motifs et le calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger

Pour le Conseil d'administration

Fusion de compartiments – l'option de participer à la fusion expire le 14 mai 2024. Les autres options expirent le 11 juin à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion

Le Compartiment absorbé compte peu d'investisseurs et des actifs sous gestion inférieurs à ceux du Compartiment absorbant. Le Conseil estime qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment absorbé de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance. La fusion permettra d'atteindre une plus grande envergure qui favorisera une meilleure liquidité et une concentration moins importante des investisseurs, comme décrit plus en détail ci-après à la section « Avantages potentiels ».

Vos options

- Participer à la fusion et choisir de recevoir des actions du Compartiment absorbant.** Le « Formulaire de coordonnées du compte d'investissement » ci-joint doit être complété et renvoyé à votre représentant au sein du service clientèle de JPMorgan du Compartiment absorbé pour le 14 mai 2024 au plus tard.
- Ne pas intervenir, ou si votre Formulaire de coordonnées du compte d'investissement est reçu après le 14 mai 2024.** Vos actions seront obligatoirement rachetées le 11 juin 2024, comme indiqué ci-dessous, et le produit du rachat vous sera normalement versé 3 jours ouvrables au Luxembourg après la date du rachat.
- Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée ci-dessus. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus du Compartiment absorbé.
- Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée ci-dessus.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée ci-dessus. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Actionnaires allemands : La fusion vise à être neutre sur le plan fiscal, conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DIC, le prospectus et les derniers rapports financiers de chacun des Compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

La fusion

Date de la fusion	14 juin 2024
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat	11 juin à 14 h 30 (CET)
Compartiment absorbé (votre Compartiment)	JPMorgan Funds - Sterling Managed Reserves Fund
Compartiment absorbant (Compartiment avec lequel votre Compartiment sera fusionné)	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund

Les SICAV

Nom de la SICAV absorbée	JPMorgan Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 8478
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Nom de la SICAV absorbante	JPMorgan Liquidity Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	Fonds monétaire conforme aux Réglementations sur les OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 3410 8855
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 25148
Management company	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Calendrier et implications de la Fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-dessous ainsi que dans les DIC et prospectus respectifs. **Nous vous conseillons de lire attentivement le DIC du Compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.**

Dates clés



Implications

Principales différences de politique d'investissement entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant

- Il existe des différences importantes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant, en termes d'autorisation réglementaire et d'éligibilité des actifs sous-jacents, mais aussi du point de vue des règles de valorisation et de reporting qui leur sont applicables. Le Compartiment absorbant est un Fonds monétaire à valeur liquidative variable (« VLV ») standard régi par le règlement (UE) 2017/1131 (« Règlement sur les fonds monétaires ») et la Directive 2009/65/CE concernant les OPCVM (telle que modifiée) (« Directive OPCVM »), tandis que le Compartiment absorbé est un fonds obligataire régi par la Directive OPCVM. Une VLV est une valeur liquidative par action qui est calculée conformément aux dispositions de l'Article 30 du Règlement sur les fonds monétaires, puis arrondie au point de base le plus proche ou son équivalent.
- Le Compartiment absorbant ne comporte que des classes d'actions de capitalisation.
- Le Règlement sur les fonds monétaires dresse un cadre d'exigences visant à améliorer la liquidité et la stabilité des fonds monétaires et fixe des règles relatives aux produits qui annulent et remplacent les restrictions d'investissement prévues par la Directive OPCVM à l'égard des fonds monétaires ayant aussi le statut d'OPCVM. A l'issue de la fusion, vos investissements seront soumis à la fois au Règlement sur les fonds monétaires et à la Directive OPCVM.
- Le Compartiment absorbant cherche à offrir un rendement dans sa Devise de référence (GBP) supérieur aux taux du marché monétaire en GBP tout en cherchant à préserver un capital en adéquation avec les taux du marché monétaire en vigueur et à maintenir un degré de liquidité élevé. Il investit dans des titres de créance, des dépôts auprès d'établissements de crédit et des contrats de prise en pension.
- Le Compartiment absorbé cherche également à offrir un rendement supérieur à celui généré par les marchés monétaires en livre sterling. Pour ce faire, il investit essentiellement dans des titres de créance de courte échéance libellés en GBP. Cependant, par rapport à un fonds monétaire agréé en vertu du Règlement sur les fonds monétaires, tel que le Compartiment absorbant, le Compartiment absorbé peut, si nécessaire, recourir à des investissements à plus long terme afin de générer un rendement supplémentaire.
- L'échéance moyenne pondérée des investissements du Compartiment absorbant n'excédera pas 6 mois et l'échéance initiale ou résiduelle des titres de créance individuels au moment de leur acquisition ne dépassera pas 2 ans, avec un délai de mise à jour de 397 jours. La duration moyenne pondérée des investissements du Compartiment absorbé n'excédera pas un an et l'échéance initiale ou résiduelle des titres de créance individuels au moment de leur acquisition ne dépassera pas trois ans.
- Le Compartiment absorbant investit dans des titres de créance affichant une notation minimum à long terme de « BBB », tandis que le Compartiment absorbé investit dans des titres de créance présentant, au moment de leur acquisition, une notation à long terme investment grade.
- A la différence du Compartiment absorbant, le Compartiment absorbé investit dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs notés au minimum « AAA » par S&P (ou note équivalente) au moment de leur acquisition.

Avantages potentiels

- La fusion permettra d'atteindre une plus grande envergure qui favorisera une meilleure liquidité et une concentration moins importante des investisseurs, lesquels auront dès lors une plus grande latitude pour souscrire de nouvelles actions, alors que la réglementation applicable aurait pu restreindre leur capacité à accroître leurs positions dans le Compartiment absorbé.
- La commission annuelle de gestion et de conseil (« CAGC ») de la classe d'actions C (acc.) du Compartiment absorbant est moins élevée que celle des classes d'actions I (dist.) et I (acc.) du Compartiment absorbé. La CAGC des classes d'actions A (acc.) du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant reste inchangée.
- Les Frais administratifs et d'exploitation des classes d'actions A (acc.) et C (acc.) du Compartiment absorbant sont moins élevés que le plafond fixé en la matière pour les classes d'actions A (acc.), I (dist.) et I (acc.) du Compartiment absorbé.
- Le Compartiment absorbant n'applique pas de commission de conversion, tandis que le Compartiment absorbé prélève une commission de conversion de 1%.

Implications

Inconvénients potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Les frais ponctuels liés aux coûts de transaction seront supportés par le Compartiment absorbé.• A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir, transférer ou demander le rachat d'actions du Compartiment absorbé et, à compter de la date de publication de la présente lettre, le Compartiment absorbé sera fermé aux souscriptions et aux conversions entrantes de la part de nouveaux investisseurs.• Le Compartiment absorbant peut prélever une commission de rachat correspondant à maximum 2% de la valeur liquidative des Actions concernées, à laquelle il peut être renoncé en tout ou en partie, à la discrétion du Conseil, tandis que le Compartiment absorbé n'applique pas de commissions de rachat. Toutefois, le Compartiment absorbant ne prélève aucune commission de rachat actuellement.• Le Compartiment absorbant ne comporte pas de classes d'actions de distribution, de sorte qu'aucune de ses classes d'actions n'a ni ne pourra prétendre au statut de « reporting fund » au Royaume-Uni.
Autres considérations	<ul style="list-style-type: none">• Le Compartiment absorbé ne supportera aucuns frais juridiques, de conseil ou administratifs supplémentaires au titre de la Fusion. Ceux-ci seront à charge de la Société de gestion.• Bien que des chevauchements existent en termes d'actifs entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant, certaines composantes du portefeuille du Compartiment absorbé sont bien différentes de celles du Compartiment absorbant. Un rééquilibrage des actifs au sein du Compartiment absorbé sera donc nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion. Les coûts de transaction associés au rééquilibrage du portefeuille ou au transfert d'actifs seront supportés par le Compartiment absorbé. Si tout ou partie des actifs du Compartiment absorbé sont détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion, ledit Compartiment pourrait afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif éventuel sur la performance. Il est prévu que tout rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.• Le SRRI et l'ISR du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont actuellement identiques et devraient rester inchangés.• Le Compartiment absorbant fait partie d'une SICAV différente de celle de votre Compartiment. Votre Compartiment est un compartiment de la SICAV JPMorgan Funds, tandis que le Compartiment absorbant est un compartiment de la SICAV JPMorgan Liquidity Funds. De ce fait, il peut exister des différences de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les heures de clôture des transactions, les périodes de règlement, la date de clôture de l'exercice et les différents prestataires de services.• Lors de la fusion, vos actions du Compartiment absorbé seront échangées contre des Actions du Compartiment absorbant. Vos actions A (acc.) seront converties en actions de la classe A (acc.) du Compartiment absorbant et vos actions I (acc.) et I (dist.) seront converties en actions de la classe C (acc.) du Compartiment absorbant. Veuillez noter que les actions de la classe I (dist.) du Compartiment absorbé, qui est une classe d'actions de distribution, seront converties en actions de la classe C (acc.) du Compartiment absorbant, qui est une classe d'actions de capitalisation, étant donné que le Compartiment absorbant ne propose pas de classes d'actions de distribution.• A compter de la date de publication de la présente lettre, le Compartiment absorbé fera l'objet d'une fermeture partielle, c'est-à-dire qu'il sera fermé aux souscriptions et aux conversions de la part de nouveaux actionnaires. Seuls les actionnaires existants du Compartiment absorbé pourront continuer à souscrire, demander le rachat ou échanger des actions du Compartiment absorbé, et ce jusqu'au 11 juin 2024.• Tous les investisseurs doivent compléter le formulaire ci-joint et le renvoyer à leur représentant au sein du Service clientèle de JPMorgan du Compartiment absorbé pour le 14 mai 2024 au plus tard, faute de quoi leurs actions du Compartiment absorbé pourront être obligatoirement rachetées.• Les données de performance du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figurent dans la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein du Compartiment absorbé à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions du Compartiment absorbant. **Vos actions A (acc.) seront converties en actions de la classe A (acc.) du Compartiment absorbant et vos actions I (acc.) et I (dist.) seront converties en actions de la classe C (acc.) du Compartiment absorbant.**

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur liquidative par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant, dans les deux cas arrondi exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion. Le ratio d'échange sera arrondi à 6 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par les commissaires aux comptes des SICAV (PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg), rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations pertinentes pour le Compartiment absorbé et celles du Compartiment absorbant. Sauf indication contraire, les termes figurant dans ce tableau auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus pertinent.

- **Toutes les informations ci-dessous** sont exactes à la date de publication de la présente lettre.
- **Veillez consulter le site Internet de la Société**, www.jpmorganassetmanagement.lu, pour obtenir la dernière version du prospectus, tel que mis à jour le cas échéant.
- Les informations figurant dans une colonne concernent uniquement le Compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes concernent les deux Compartiments.

	Compartiment absorbé (votre Compartiment)	Compartiment absorbant
	JPMorgan Funds – Sterling Managed Reserves Fund	JPMorgan Liquidity Funds – GBP Standard Money Market VNAV Fund
Objectifs	Le Compartiment cherche à offrir un rendement supérieur à celui généré par les marchés monétaires en livre sterling en investissant essentiellement dans des titres de créance de courte échéance libellés en GBP.	Le Compartiment cherche à offrir un rendement dans sa Devise de référence supérieur aux taux du marché monétaire en GBP tout en cherchant à préserver un capital en adéquation avec les taux du marché monétaire en vigueur et à maintenir un degré de liquidité élevé.
Processus d'investissement		
Approche d'investissement	L'équipe d'investissement établit des perspectives économiques exhaustives en vue de déterminer un positionnement approprié en termes de taux d'intérêt et de secteurs. Les analystes crédit procèdent à des analyses fondamentales de sociétés afin d'identifier des opportunités d'investissement adéquates. Intègre si nécessaire des investissements à plus long terme qu'un fonds monétaire pour offrir un potentiel de rendement supplémentaire.	Néant
Approche ESG	Promouvant des caractéristiques ESG	
Indice de référence	ICE BofA Sterling 3-Month Government Bill (Total Return Gross). Pour les Classes d'Actions couvertes en devises, l'indice de référence est couvert par rapport à la devise de la Classe d'Actions.	ICE BofA Sterling 3-Month Government Bill.
Recours à un indice de référence et similitude	Comparaison des performances. Le Compartiment est géré activement. L'indice de référence sert de base à la construction du portefeuille, mais le Gestionnaire financier est autorisé à s'écarter dans une certaine mesure du profil de risque de ce dernier, dans le respect de paramètres indicatifs en matière de risque. La performance et le profil de risque du Compartiment présenteront certaines similitudes avec l'indice de référence, mais ses composantes pourront s'en écarter.	Comparaison des performances. L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être mesurée. Le Compartiment est géré activement.
Approche de l'exposition globale	Approche par les engagements	Approche par les engagements (VL variable)

	Compartiment absorbé (votre Compartiment)	Compartiment absorbant
Politiques		
Principale exposition	<p>Au moins 67% des actifs sont investis dans des titres de créance libellés en GBP, dont des emprunts d'Etat britanniques, des titres émis ou garantis par le gouvernement britannique ou ses agences, des titres d'agences, des obligations d'entreprises et des MBS/ABS (jusqu'à 15%). Le Compartiment peut conclure des transactions de prise en pension avec des contreparties de premier plan, garanties par des titres tels que des emprunts d'Etat américains. Ces sûretés seront uniquement libellées en GBP et, le cas échéant, devront être de qualité investment grade. Elles ne devront répondre à aucune contrainte en matière d'échéance.</p> <p>Au moment de leur acquisition, les titres de longue échéance devront être investment grade. Dans le cas où les agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus élevée sera retenue.</p> <p>Au moment de leur acquisition, les titres de courte échéance devront être notés au minimum « A-2 » par S&P (ou note équivalente). Les MBS/ABS devront être notés au minimum « AAA » par S&P (ou note équivalente) au moment de leur acquisition et ne devront pas inclure de titres qui présentent un important risque d'extension de maturité.</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans des titres non notés de qualité comparable à ceux visés ci-dessus.</p> <p>La durée moyenne pondérée du portefeuille n'excédera pas un an et l'échéance initiale ou résiduelle des titres de créance individuels au moment de leur acquisition ne dépassera pas trois ans. L'échéance initiale ou résiduelle des MBS/ABS au moment de leur acquisition ne dépassera pas trois ans.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 10% de ses actifs, à l'exclusion des Liquidités à titre accessoire, dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire, fonds monétaires et produits dérivés détenus à des fins de GEP, dans des Investissements durables au sens du SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.jpmorganassetmanagement.lu).</p> <p>Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 75% des obligations souveraines des marchés émergents et des titres non investment grade et 90% des titres investment grade achetés.</p>	<p>Le Compartiment investira ses actifs dans des Titres de créance et des dépôts auprès d'établissements de crédit.</p> <p>Le Compartiment peut être exposé à des investissements à rendement nul ou négatif dans des conditions de marché défavorables.</p> <p>L'échéance moyenne pondérée des investissements du Compartiment n'excédera pas 6 mois et l'échéance initiale ou résiduelle des Titres de créance individuels au moment de leur acquisition ne dépassera pas 2 ans, avec un délai de mise à jour de 397 jours.</p> <p>En plus de bénéficier d'une évaluation positive de leur qualité de crédit dans le cadre des Procédures d'évaluation interne de la qualité de crédit de la Société de gestion, les Titres de créance de longue échéance seront notés au minimum « BBB » et les Titres de créance de courte échéance au minimum « A-2 » selon les critères de Standard & Poor's ou assortis d'une note équivalente octroyée par une autre agence de notation indépendante.</p> <p>Le Compartiment pourra également investir dans des Titres de créance non notés de qualité comparable à ceux visés ci-dessus.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des parts ou actions d'autres fonds monétaires. Le Compartiment peut également avoir recours à des Contrats de prise en pension.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs en GBP. Il pourra toutefois acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et l'exposition à d'autres devises que la GBP sera couverte en GBP.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture des risques de taux d'intérêt ou de change inhérents à d'autres investissements.</p> <p>Le Gestionnaire financier cherche à évaluer si les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pourraient avoir un impact important, positif ou négatif, sur les flux de trésorerie ou les profils de risque de nombreux émetteurs dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir. Ces analyses ne sont pas décisives et il se peut que le Compartiment achète et conserve des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés négativement par ces facteurs ou cède ou n'investisse pas dans des titres d'émetteurs susceptibles d'être affectés positivement par ces facteurs.</p> <p>Le Compartiment s'efforcera de conserver une qualité de crédit moyenne de « AA » ou équivalente telle qu'assignée par au moins une agence de notation.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers. En outre, le Compartiment incorpore au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues peuvent évoluer, mais seront directement liées à l'EE&D. Le Compartiment investit au moins 51% des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs dont le score en la matière est supérieur à un seuil prédéfini.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 10% de ses actifs, à l'exclusion des liquidités à titre accessoire et des produits dérivés détenus à des fins de couverture, dans des Investissements durables au sens du SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.jpmorganassetmanagement.lu).</p> <p>Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés.</p>
Autres expositions	<p>Jusqu'à 20% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces, ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels.</p> <p>Jusqu'à 100% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire, à des fins défensives et de manière temporaire, si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p>	<p>Les Compartiments investis sur les marchés du crédit peuvent détenir des liquidités à titre accessoire (dépôts bancaires à vue, par exemple des liquidités détenues sur un compte courant bancaire et accessibles à tout moment) à hauteur de 20% maximum de leurs actifs nets à des fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces, ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels. Si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient, les Compartiments peuvent, de façon temporaire, détenir 100% de leurs actifs nets sous forme de liquidités à titre accessoire, afin de prendre des mesures d'atténuation des risques et de servir ainsi au mieux les intérêts des actionnaires.</p>
Produits dérivés	<p>Utilisés à des fins : de gestion efficace de portefeuille et de couverture de risque.</p>	<p>Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture des risques de taux d'intérêt ou de change inhérents à d'autres investissements.</p>

	Compartiment absorbé (votre Compartiment)	Compartiment absorbant																								
Techniques et instruments	Transactions de prise en pension : prévision : 0% à 10% ; maximum 100%. Prêt de titres : prévision : 0% à 20% ; maximum 20%.	<p>La part attendue des actifs sous gestion du Compartiment pouvant faire l'objet de Contrats de prise en pension se situe entre 0% et 50% en fonction de la proportion des actifs à échéance quotidienne et hebdomadaire, de l'offre globale de liquidités, du rendement des Contrats de prise en pension et des Titres de créance de plus longue échéance, ainsi que des flux de capitaux entrant et sortant du Compartiment. Par exemple, si le Compartiment enregistre un grand nombre de souscriptions réputées constituer des positions à court terme, il peut utiliser davantage de Contrats de prise en pension afin d'investir le produit de ces souscriptions tout en maintenant un degré de liquidité élevé ou, en cas de baisse des taux d'intérêt à court terme, il peut utiliser moins de Contrats de prise en pension afin d'accroître son exposition à des titres de plus longue échéance assortis de taux d'intérêt fixes plus élevés.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des Contrats de prise en pension dans des circonstances exceptionnelles, notamment en cas de défaut technique sur les marchés de la dette à court terme, de hausse significative des taux d'intérêt ou de détérioration importante du risque de crédit d'un émetteur.</p>																								
Devises		GBP																								
Main Risks																										
Risques d'investissement	Couverture de risque Transactions de prise en pension Titres de créance MBS/ABS	Couverture de risque Transactions de prise en pension Titres de créance Titres à rendement nul ou négatif Devise Titres de créance non notés																								
Autres risques liés	Marché Crédit Taux d'intérêt Devise Liquidité	Crédit Taux d'intérêt Devise Emetteur																								
Catégorie d'indicateur de risque (DIC DU PRIIP)		1																								
(DICI DE L'OPCVM)		1																								
<p>Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.</p>																										
Frais																										
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (maximum)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de base</th> <th>Commission de souscription</th> <th>Commission de conversion</th> <th>Commission de rachat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>-</td> <td>1,00%</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>I</td> <td>-</td> <td>1,00%</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	Commission de rachat	A	-	1,00%	-	I	-	1,00%	-	<p>Le Conseil d'administration pourra prélever une commission de rachat correspondant à maximum 2% de la valeur liquidative des Actions concernées ou y renoncer en tout ou en partie, à sa seule discrétion. Aucune commission de rachat n'est prélevée actuellement.</p> <p>Aucune commission de conversion n'est appliquée.</p>												
Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	Commission de rachat																							
A	-	1,00%	-																							
I	-	1,00%	-																							
Frais et charges prélevés sur les classes d'actions concernées du Compartiment sur une année	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de base</th> <th>Commission annuelle de gestion et de conseil</th> <th>Commission de distribution</th> <th>Frais administratifs et d'exploitation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>(max.)</td> <td>-</td> <td>0,20%</td> </tr> <tr> <td>I</td> <td>0,20%</td> <td>-</td> <td>0,06%</td> </tr> </tbody> </table>	Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation	A	(max.)	-	0,20%	I	0,20%	-	0,06%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de base</th> <th>Total des frais annuels</th> <th>Commission annuelle de gestion et de conseil</th> <th>Frais administratifs et d'exploitation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A (acc.)</td> <td>0,55%</td> <td>0,40%</td> <td>0,15%</td> </tr> <tr> <td>C (acc.)</td> <td>0,21%</td> <td>0,16%</td> <td>0,05%</td> </tr> </tbody> </table>	Classe de base	Total des frais annuels	Commission annuelle de gestion et de conseil	Frais administratifs et d'exploitation	A (acc.)	0,55%	0,40%	0,15%	C (acc.)	0,21%	0,16%	0,05%
Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation																							
A	(max.)	-	0,20%																							
I	0,20%	-	0,06%																							
Classe de base	Total des frais annuels	Commission annuelle de gestion et de conseil	Frais administratifs et d'exploitation																							
A (acc.)	0,55%	0,40%	0,15%																							
C (acc.)	0,21%	0,16%	0,05%																							
Heures de clôture des transactions	14 h 30 (CET) chaque Jour de valorisation	Classes de capitalisation : 13 h 00 (heure de Londres) chaque Jour de valorisation.																								

	Compartiment absorbé (votre Compartiment)	Compartiment absorbant
Profil de l'investisseur	<p>Investisseur qui comprend les risques liés au Compartiment, y compris le risque de perte de capital, et :</p> <ul style="list-style-type: none"> recherche un rendement potentiellement supérieur à celui d'un fonds monétaire et est disposé à assumer un risque plus important ; envisage une mise en œuvre dans le cadre d'un portefeuille de placements et non d'un plan d'investissement complet. 	<p>Ce Compartiment de liquidités emploie des Titres de créance de première qualité et des dépôts auprès d'établissements de crédit afin d'améliorer le rendement. Le Compartiment peut donc vraisemblablement convenir aux investisseurs à la recherche d'une alternative aux dépôts d'espèces, susceptible de générer un rendement supérieur à celui d'un fonds monétaire à court terme, pour leurs placements de trésorerie à moyen terme ou provisoires, y compris la trésorerie opérationnelle saisonnière des fonds de pension et la composante de liquidités des portefeuilles d'investissement.</p> <p>Le Compartiment s'adresse aux investisseurs privilégiant un degré de liquidité élevé. Il est recommandé dans une optique de placement à court terme. Il est important que les investisseurs comprennent les risques associés à un investissement dans le Compartiment, et dès lors qu'ils évaluent les risques et objectifs du Compartiment au regard de leurs propres objectifs d'investissement et tolérance au risque. Le Compartiment ne saurait constituer à lui seul un plan d'investissement complet.</p>
Structure		
Clôture de l'exercice	30 juin	30 novembre
Société investissement	JPMorgan Funds	JPMorgan Liquidity Funds
Type de fonds et forme juridique	Société anonyme, société d'investissement à capital variable régie par la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ainsi que par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée	Société anonyme, société d'investissement à capital variable régie par la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ainsi que par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ayant le statut de fonds monétaire au sens du règlement de l'UE sur les fonds monétaires.
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	
Gestionnaire(s) financier(s)	JPMorgan Asset Management (UK) Limited	
Valorisation et négociation	Un Jour de valorisation est un jour de la semaine autre qu'un jour où les bourses ou marchés sur lesquels se négocie une part substantielle des investissements d'un Compartiment sont fermés.	Un « Jour de valorisation » est un Jour ouvrable* autre que, s'agissant des investissements d'un Compartiment, un jour où les Bourses ou marchés sur lesquels se négocie une part substantielle des investissements dudit Compartiment sont fermés ou au cours duquel les opérations sur cette place boursière ou ce marché sont restreintes ou suspendues. Par dérogation à ce qui précède, lorsque les opérations sur ces Bourses ou marchés sont restreintes ou suspendues, la Société de gestion pourra décider, en fonction des conditions de marché ou d'autres éléments pertinents, si ce Jour ouvrable doit être considéré comme un Jour de valorisation. * Pour les Compartiments dont la Devise de référence est la livre sterling, chaque jour où la Banque d'Angleterre et la Bourse de Londres sont ouvertes ainsi que tout autre jour indiqué par la Société de gestion constituent un Jour ouvrable.
Jours d'évaluation	Les ordres reçus avant 14 h 30 (CET) chaque Jour de valorisation seront traités le jour même.	Les demandes de souscription, rachat et conversion (vers ou hors d'un Compartiment) seront traitées au Point de valorisation correspondant du Jour de valorisation auquel elles sont reçues, à la condition qu'elles soient reçues avant l'heure de clôture des transactions applicable.
Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires	Le troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET) ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.	Le dernier vendredi d'avril à 11 h 00 (CET) ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, le jour ouvrable bancaire suivant.

Étapes suivantes

Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant : le formulaire ci-joint doit être complété et renvoyé à **votre représentant au sein du service clientèle de JPMorgan du Compartiment absorbé** pour le **14 mai 2024** au plus tard.

Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus du Compartiment absorbé, restent d'application.

Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers des SICAV et des DIC des Compartiments en envoyant une demande par e-mail à l'adresse fundinfo@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM54669 | CH_FR | 03/24
